



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 3 AVRIL 2023

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 3 avril 2023 à 20H00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Anik Corminboeuf, mairesse
Christian Drapeau
Mario Pelletier
Raymond Malo
Jacques Sirois
Hervé Voyer
Andrew Caddell

Assiste également à la séance :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La mairesse remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23.04.82 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23.04.83 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture. Les procès-verbaux ont été affichés aux endroits prévus et sont adoptés.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE AU MTQ POUR REFAIRE LE PAVAGE DE LA ROUTE 132 (SECTEUR URBAIN) ET LA ROUTE DE KAMOURASKA

23.04.84 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE le pavage de la route de Kamouraska et de l'avenue Morel (route 132) – secteur urbain ont été réasphaltées en 1996 lors de la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du village dont ces deux routes appartiennent au MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE ces dites routes ont accumulé beaucoup d'usure et qu'elles auraient besoin d'un nouveau pavage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier

APPUYÉ PAR Christian Drapeau

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska demande au ministère des Transports de procéder au ré-asphaltage de l'avenue Morel (secteur urbain) et de la route de Kamouraska.

QUE la municipalité demande au MTQ de prévoir à son échéancier ces travaux de ré-asphaltage de ces chemins publics et d'aviser la municipalité de la date prévue de réalisation de ces travaux.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION ET D'ÉTUDES DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

23.04.85 **RÉSOLUTION**

ATTENDU QUE le règlement 2023-04 indique que la municipalité doit nommer un comité d'étude pour l'analyse des demandes de permis de démolition d'immeubles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier

APPUYÉ PAR Jacques Sirois

ET DEMANDÉ PAR La MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska désigne les trois personnes suivantes :

- ⇒ Monsieur Hervé Voyer, conseiller municipal
- ⇒ Monsieur Raymond Malo, conseiller municipal
- ⇒ Monsieur Andrew Caddell, conseiller municipal



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CCU SUR LE COMITÉ D'ANALYSE PSMMPI (PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER)

23.04.86 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska désigne monsieur Steve Dumont, représentant de la municipalité au Comité Consultatif d'Urbanisme, à siéger au comité d'analyse du Programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC de Kamouraska.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION # 1459 DÉPOSÉE PAR ÉLECTRIZONE CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR CLIENT À L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE

23.04.87 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'offre de services déposée par Électrizeone concernant l'installation d'un compteur client à l'Ancien palais de justice de Kamouraska.

QUE la municipalité n'acceptera aucune demande de frais supplémentaires visant ce projet d'installation.

Coût demandé : 2 293.75 \$ + taxes applicables.

DOSSIERS CCU

DOSSIER : 2023-06 – DEMANDE DE PERMIS: 6, AVENUE CHASSÉ, LOT 4 008 200

23.04.88 RÉSOLUTION

Le propriétaire présente une demande l'ajout d'un appentis relié par un corridor à la résidence principale.

Suggestion du CCU : Ajout en façade de l'appentis (côté rue) d'une ou 2 fenêtres. Le CCU demande de (fausses) fenêtres de dimensions qui s'harmonisent avec celles du bâtiment principal. Donc pas de volets.

Suggestion du CCU : Préciser que le mur de verre brise-vent du côté ouest soit décalé (environ 1 pied) pour éviter d'être visible de la rue.

Suggestion du CCU : Changer les 2 portes patios par des portes françaises avec caisson en bas comme sur la porte existante. OK



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Suggestion du CCU : Toit devrait être en tôle pincée comme la maison (ou second choix en bardeaux de cèdre), le bardeau d'asphalte n'est pas approprié. OK tôle comme bâtiment principal.

Suggestion du CCU : ajout cadrage / chambranles et coins de couleur contrastante ou de même couleur que le lambris. OK de même couleur que le lambris.

Suggestion du CCU : Le clocheton ne doit pas dépasser la hauteur du toit de la résidence principale. OK

Suggestion du CCU : Toutes les fenêtres devraient avoir le même nombre de carreaux. OK

Le CCU demande également un plan d'implantation ainsi qu'un dessin avec les dimensions pour cet ajout (corridor, murs vitrés et appentis). OK document reçu.

Comme le bâtiment est actuellement à usage commercial, Il faut faire au préalable un changement d'usage de commercial à résidentiel. Cette demande devra également être traitée par le CCU. OK demande faite.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de changement d'usage.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation telle que soumise avec la condition de l'ajout de fausses fenêtres sur la façade (côté rue) de l'appentis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER : 2023-10 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – 12 AVENUE CHASSÉ

23.04.89 RÉSOLUTION

Le propriétaire demande l'autorisation de reconstruire la galerie et le cabanon côté fleuve avec les mêmes types de matériaux et de mêmes dimensions.

De remplacer 3 fenêtres côté fleuve avec modèle proposé (pas de changement de dimensions).

Remplacement des portes avant et arrière. La proposition du modèle #06-044-060-022 de Lepage Millwork n'est pas acceptable. Le CCU demande de choisir le modèle #06-044-057-022. Le modèle proposé pour la porte arrière est acceptable.

Peinturer la maison (OK pour les couleurs)

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation conditionnel au choix du CCU pour le modèle de la porte avant.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**RÉSOLUTION POUR VERSEMENT D'UNE SOMME DE 13 415.00 \$ À DÉVELOPPEMENT
DE KAMOURASKA APPLICABLE À UNE SOMME NON-VERSÉE EN 2022 À L'ORGANISME**

23.04.90 RÉSOLUTION

**IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE, suite à la demande du président de l'organisme, la municipalité verse à Développement de Kamouraska une aide financière au montant de 13 415.00 \$ couvrant une partie des salaires versés en 2022. Ce montant s'inscrit dans la demande faite par l'organisme l'année dernière qui n'avait pas été versée.

RÉSOLUTION POUR ANNULATION DE LA RÉSOLUTION # 23-01-08

23.04.91 RÉSOLUTION

**IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE, suite à la demande de la vérificatrice des livres de la municipalité, la municipalité annule la résolution # 23-01-08 dont voici l'extrait : Concernant l'affectation d'un montant de : 163 172.00\$ provenant du GL/ 23-04000-521 au surplus cumulé non-affecté GL/ 59-11000-000 du Fonds général afin de couvrir la dépense totale visant la réfection de routes municipales d'une somme de 308 172.00\$. Une somme de 145 000.00 \$ avait été prévue aux prévisions budgétaires de l'année 2022 et a été appliquée sur la dépense totale.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

- ⇒ Suivi de la rencontre à la MRC au sujet de la disposition des animaux perdus ou errants (possibilité d'installation d'une fourrière à Rivière du Loup).
- ⇒ Projet de la MRC de Kamouraska : Signature bioalimentaire jusqu'en 2025. En 2025, possibilité de signature du littoral.
- ⇒ Retour sur la consultation publique du 18 mars : Échange sur différents ateliers. Mise en place de comités de réflexion sur différents sujets.
- ⇒ Présence de cadets de mai à août 2023.
- ⇒ Installation d'un luminaire sur le chemin du Petit-Rang.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

APPROBATION DES COMPTES

23.04.92 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Jacques Sirois
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/03/23 :	80 498.21 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	58 759.69 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR MARS 2023 :	139 257.90 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greffière-trésorière

CORRESPONDANCE POUR MARS 2023
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le résumé de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA SADC

23.04.93 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer-
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle son adhésion à la SADC pour 2023-2024.

Coût : 34.49 \$.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

23.04.94 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de mars est fermé :

- C.G. Thériault : 26 720.19 \$
- Ferme Paradis des Côtes : 8 431.50 \$
- Stéphane Dionne : 590.86 \$
- Groupe Avantis : 279.01 \$
- 6 TEM TI : 181.20 \$
- Eurofins/Environnex : 1 319.52 \$
- Tabagie Lunik : 17.01 \$

PRÉVOIR UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LUNDI LE 24 AVRIL À 19H00 POUR DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2022

La directrice générale remet à chaque membre du conseil un avis de convocation concernant la tenue d'une séance extraordinaire lundi le 24 avril prochain à 19H00 concernant le dépôt et l'acceptation du rapport financier de l'année 2022.

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME KAMOURASKA

23.04.95 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE monsieur Jacques Sirois désigné représentant de la municipalité pour siéger au conseil d'administration de Tourisme Kamouraska.

RÉSOLUTION POUR MANDAT À CONSTRUCTION YVES GOSSELIN

23.04.96 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité demande à Construction Yves Gosselin de procéder à la réparation d'un mur au local des Loisirs (chambre de fournaise).

*Ce travail pourra être exécuté à l'heure.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA REMISE À NEUF DU
SENTIER DU PETIT-ABOITEAU

23.04.97 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska dépose une demande d'aide financière auprès de
Loisir et Sport Bas Saint-Laurent dans le cadre du Programme de soutien financier pour
des initiatives structurantes en Loisir et en Sport applicable aux frais relatifs au
réaménagement d'un espace public par le remplacement de la clôture de perche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

⇒ Projet retiré pour donner un nom à la salle communautaire.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

23.04.98 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La fermeture de cette séance ordinaire. Il était 20H53.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref. trés.

NOTE :

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal. »

Anik Corminboeuf, mairesse